

ÉTATS-UNIS (Texas)

Peine de mort Préoccupations d'ordre juridique

James Lee Clark (h), Blanc, 38 ans

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AMR 51/064/2007

AU 80/07

ÉFAI

5 avril 2007

James Clark doit être exécuté au Texas le 11 avril 2007. Il a été condamné à mort en mai 1994 pour avoir violé et tué, en juin 1993, une adolescente de dix-sept ans, Shari Catherine Crews.

La requête en grâce formée en faveur de James Clark, qui demande la commutation de sa sentence capitale en une peine de réclusion à perpétuité, cherche à faire valoir qu'il présente un retard mental. En 2002, dans l'arrêt *Atkins c. Virginia*, la Cour suprême fédérale a interdit l'application de la peine capitale aux personnes affectées de retard mental. La Cour n'a pas défini la notion de retard mental, mais elle a fait référence à la définition utilisée par l'*American Association of Mental Retardation* (AAMR, Association américaine du retard mental). Pour cette organisation, il s'agit d'une incapacité, survenant avant l'âge de dix-huit ans, caractérisée par un fonctionnement intellectuel nettement inférieur à la moyenne (généralement mesuré par un quotient intellectuel inférieur à 70) associé à des limitations dans au moins deux domaines du comportement adaptatif tels que la communication, les soins personnels, le travail et le comportement social. Dans l'arrêt *Atkins*, la Cour a noté : «*Les délinquants cherchant à faire valoir un retard mental ne présenteront pas tous des déficiences suffisantes pour entrer dans la catégorie des attardés mentaux au sujet desquels il existe un consensus national.*» La Cour a laissé aux différents États de l'Union le soin de prendre des «*mesures adaptées*» pour mettre en œuvre son arrêt. Cette décision a donné lieu à de nouvelles incohérences dans l'application de la peine capitale aux États-Unis.

Dans une expertise pratiquée en avril 2003, George Denkowski, un psychologue clinicien embauché par le ministère public, a indiqué que James Clark souffrait de retard mental – il a évalué son QI à 65 et a estimé qu'il présentait des déficits du comportement adaptatif dans trois domaines (la santé et la sécurité, la socialisation et le travail). Il s'agissait de la cinquième affaire de crime passible de la peine capitale dans laquelle ce praticien intervenait depuis l'arrêt *Atkins* – dans l'une d'elles, il a conclu que l'accusé avait un retard mental ; dans les trois autres, il a estimé que ce n'était pas le cas, même si les accusés présentaient des déficiences intellectuelles. Ainsi, il a indiqué qu'un condamné, Robert Smith, présentait un QI de 63 et une arriération mentale. Le représentant du ministère public du comté de Harris, invoquant la compétence de M. Denkowski, a accepté son diagnostic, et Robert Smith a bénéficié d'une commutation de peine. En 2006 et en 2007, le Dr Denkowski a estimé que trois condamnés à mort, Darrell Carr, Demetrius Simms et Exzavier Stevenson, étaient atteints de retard mental. Dans ces trois cas, le représentant du ministère public du comté de Harris a tenu compte de ses conclusions et les sentences capitales ont été commuées. Consulté au sujet de deux autres condamnés à mort incarcérés dans le comté de Harris, Coy Westbrook en 2006 et Brian Davis en 2004, M. Denkowski a conclu à l'absence de retard mental. Les deux hommes sont toujours dans le couloir de la mort.

Dans le cas de James Clark, le ministère public du comté de Denton n'a pas accepté le diagnostic posé par George Denkowski. Il a fait appel aux services d'un autre psychologue, Thomas Allen. Celui-ci a conclu que James Clark simulait un retard mental pour ne pas être exécuté. La défense, de son côté, a fait réaliser une

évaluation par un expert, Denis Keyes, dont les travaux figuraient parmi les études citées par la Cour suprême fédérale dans l'arrêt *Atkins*. Denis Keyes a estimé que James Clark présentait un retard mental (et un QI de 68). Il a qualifié de «*fiables et correctes*» les conclusions auxquelles le Dr Denkowsky était parvenu dans l'affaire Clark. Il a ajouté que le Dr Allen, en revanche, «*n'[avait] pas procédé à des tests standardisés (indispensables pour poser comme pour exclure un diagnostic)*». Ni le Dr Keyes, ni le Dr Denkowsky n'ont estimé que James Clark simulait un retard mental, alors que ces experts lui ont fait passer des tests spécifiquement destinés à évaluer ce risque.

En 2003, une audience consacrée à l'examen des preuves a eu lieu dans le tribunal où s'était déroulé le procès. James Clark était présent – il portait des fers, des menottes et une ceinture électrique. Lorsque son avocat a demandé que cette dernière soit enlevée, la juge a rejeté sa requête. La magistrate s'est rendue aux conclusions du Dr Allen, rejetant celles des Dr Keyes et Denkowsky. Elle a considéré que le chiffre de 74 obtenu par James Clark lors d'une évaluation de son QI réalisée en 1983, alors qu'il se trouvait dans un établissement de détention pour mineurs, était «*l'estimation la plus fiable*», dans la mesure où il n'avait à l'époque aucun intérêt à simuler un retard mental, ce qui n'était plus le cas maintenant que cela pouvait lui permettre d'échapper à une exécution. La magistrate a ajouté que le score de 1983 ne correspondait pas au premier critère figurant dans la définition du retard mental de l'AAMR (QI inférieur ou égal à 70). Or, si l'on tient compte de la marge d'erreur généralement admise en ce qui concerne ce type de test, le QI d'un individu qui réalise un score de 74 est compris entre 69 et 79. En outre, un autre expert, le Dr James Flynn, spécialisé dans la réévaluation des scores de QI en vue de tenir compte de l'évolution constatée au fil des ans en ce qui concerne les performances à ce type de test, a déclaré que «*la meilleure évaluation*» du score réalisé par James Clark en 1983, en tenant compte des normes actuelles, serait d'environ 68,57 (soit un chiffre très proche des conclusions du Dr. Keyes). «*Il est quasiment certain que [le QI de James Clark] n'est pas supérieur ou égal à 70*», a-t-il ajouté. Dans le cadre d'une autre affaire postérieure à l'arrêt *Atkins*, en 2006, la cour d'appel pénale du Texas a reconnu l'importance de «*l'effet Flynn*» et de l'existence d'une marge d'erreur lors de telles évaluations, en renvoyant aux juridictions de première instance le dossier d'un condamné dont le QI était estimé à 81, afin que la question du retard mental puisse faire l'objet d'un réexamen fondé sur de nouveaux éléments d'expertise.

En mars 2004, dans l'affaire James Clark, cette juridiction avait confirmé les conclusions du juge de première instance. Aucune audience complémentaire n'a été consacrée à l'examen d'éléments d'expertise, les juridictions fédérales ont confirmé la sentence capitale et la Cour suprême des États-Unis, en février 2007, a refusé de se saisir de l'affaire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Près de cinq ans après l'arrêt *Atkins*, le corps législatif du Texas n'a toujours pas adopté de loi quant aux modalités de son application. En l'absence de texte, la cour d'appel pénale du Texas a pris l'initiative de publier des lignes directrices relatives à l'évaluation du retard mental à l'intention des tribunaux de première instance. En février 2004, cette juridiction a écrit : «*Le corps législatif du Texas n'a pas encore adopté de loi relative à l'application de l'arrêt Atkins [.]. Dans l'intervalle, nous devons prendre des mesures pour fournir aux magistrats et aux avocats des directives judiciaires temporaires quant au traitement des recours fondés sur cet arrêt.*» Elle a ajouté : «*Y a-t-il et devrait-il y avoir un critère d'appréciation clairement tranché en ce qui concerne l'exclusion des personnes atteintes de "retard mental" du champ d'application de la peine maximale prévue par la législation de notre État ? Nous nous refusons à répondre à cette question normative tant que les citoyens de cet État, par l'intermédiaire de leur corps législatif, n'auront pas contribué de manière beaucoup plus notable à la réflexion sur ce point.*» En février 2007, la cour d'appel pénale du Texas a souligné que ses lignes directrices de 2004 «*avaient uniquement pour but de servir de base de travail aux tribunaux de première instance en attendant que les Parlementaires ne se réunissent à nouveau pour établir définitivement les lois et les procédures de fond qui mettraient notre législation en conformité avec les prescriptions formulées dans l'arrêt Atkins. Cependant, à ce jour, a-t-elle ajouté, le corps législatif n'a toujours pas fourni ce cadre de référence.*»

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances. À l'heure actuelle, 128 pays sont abolitionnistes en droit ou en pratique. Aux États-Unis, depuis la reprise des exécutions judiciaires en 1977, les autorités ont ôté la vie à 1069 condamnés, dont 390 (soit 37 p. cent) au Texas. Neuf des 12 exécutions recensées dans ce pays depuis le début de l'année ont eu lieu dans cet État. Depuis que Rick Perry est devenu gouverneur du Texas, en 2001, 151 condamnés y ont été exécutés. Au cours des cinq

années où son prédecesseur, George W. Bush, était gouverneur, les autorités de cet État ont procédé à 152 exécutions. Trois cent quatre-vingt-cinq condamnés, hommes et femmes, attendent actuellement dans le couloir de la mort du Texas.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

- exprimez votre compassion pour la famille de Shari Catherine Crews, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime qui lui a coûté la vie, ni à minimiser les souffrances subies ;
- soulignez que deux experts (dont George Denkowski, un spécialiste auquel le ministère public a fait appel et dont, dans d'autres affaires, les conclusions positives ou négatives quant à un éventuel retard mental des accusés ont été acceptées) ont estimé que James Clark était affecté de retard mental, et que la peine capitale, par conséquent, ne devait pas lui être appliquée, en vertu de l'arrêt *Atkins c. Virginie* ;
- rappelez que ces deux spécialistes ont conduit des expertises approfondies et ont estimé que l'accusé ne simulait pas un retard mental ;
- déplorez le fait que le Texas n'ait toujours pas adopté de loi relative à l'application de l'arrêt Atkins, et que les décisions quant aux affaires où la question du retard mental est invoquée soient toujours prises sur la base de «*directives judiciaires temporaires*» formulées par la cour d'appel pénale du Texas, qui a exprimé sa préoccupation face à l'absence de cadre législatif ;
- soulignez que l'évaluation du retard mental n'est pas une science exacte, et que par conséquent, le droit de grâce conféré à l'exécutif constitue un important rempart contre les erreurs et les incohérences, notamment en l'absence de législation ;
- demandez instamment que James Clark bénéficie d'une mesure de clémence.

APPELS À

(N.B. : tous les appels doivent mentionner le numéro matricule de James Clark, #999095)

Présidente du Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Rissie Owens, Presiding Officer,
Board of Pardons and Paroles, Executive Clemency Section
8610 Shoal Creek Boulevard, Austin, TX 78757, États-Unis

Fax : +1 512 463 8120

Formule d'appel :

Dear Ms Owens, / Madame,

Gouverneur du Texas :

Governor Rick Perry, Office of the Governor, P.O. Box 12428, Austin, Texas 78711-2428, États-Unis

Fax : +1 512 463 1849

Formule d'appel :

Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.